

▶ INTERMITTENCE & EMPLOI DANS LE SPECTACLE VIVANT



Synthèse de données Pôle Emploi et CPNEF-SV 2016-2017

Sources : *Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes*
Tableau de bord statistique, partie emploi - Audiens / QPMQ-SV



Les intermittent.e.s du spectacle (données 2017)

En 2017, l'emploi des intermittent.e.s du spectacle c'est...



272 000 **salarié.e.s** concerné.e.s (1)
dont près de la moitié sont indemnisé.e.s au titre de l'assurance chômage des intermittent.e.s

2,4 milliards d'euros de **masse salariale** générée



4,4 millions de **contrats**

108 millions d'**heures**



108 000 **employeurs** dont 74 % dont l'activité principale ou l'objet n'est pas le spectacle (collectivités, particulier.ère.s, associations culturelles ou hors culture...)

(1) Ce recensement comprend toute.s les artistes, ouvrier.ère.s et technicien.ne.s du spectacle engagé.e.s en CDD, notamment en CDD d'usage, qui ont travaillé au moins une heure au cours de l'année pour un ou plusieurs employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage. Il inclut donc les intermittent.e.s indemnisé.e.s au titre de ces annexes, mais également tous les autres salarié.e.s intermittent.e.s qui effectuent au moins un contrat de travail dans le champ spectacle.

Qui sont les salarié.e.s intermittent.e.s ?



Résident **principalement en Île-de-France** (43,4%)

Majoritairement des hommes (63,5% contre 50,3% d'hommes dans le secteur privé).

Part des femmes parmi les intermittent.e.s plus importante dans les classes d'âge plus jeunes.



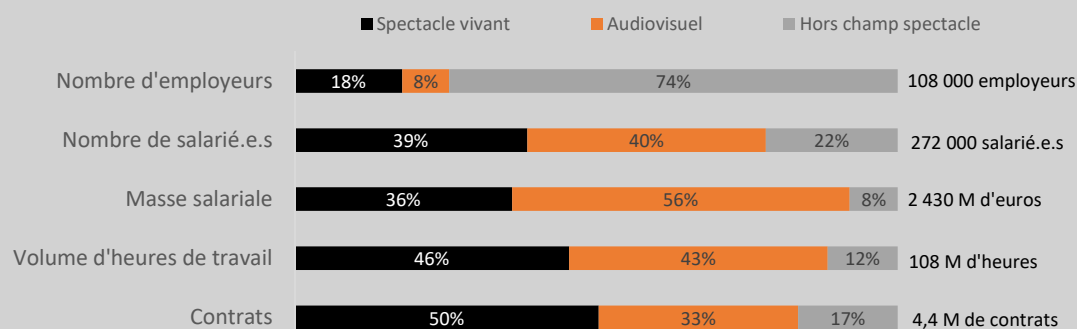
36.5%

63.5%



Âge moyen de **40 ans**.

Répartition par secteur d'activité

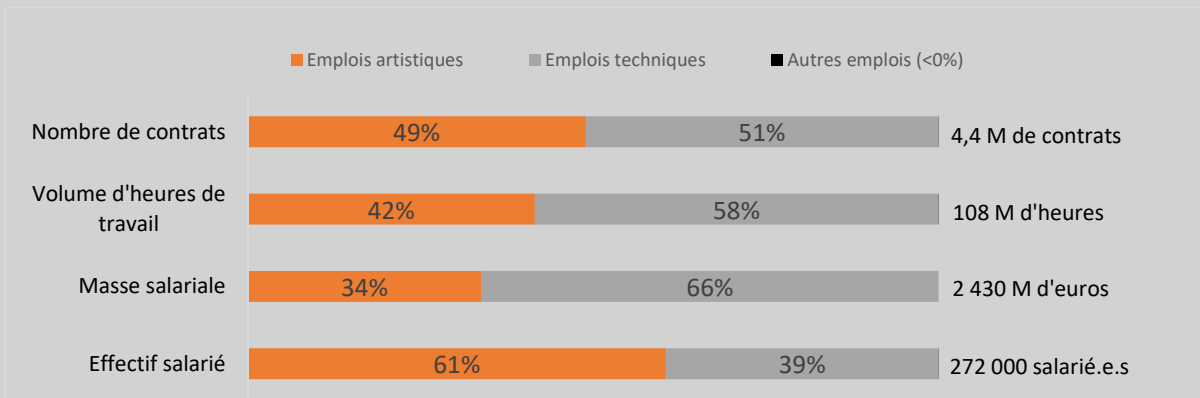


L'audiovisuel représente seulement 8% des employeurs d'intermittent.e.s, mais emploie 40% des salarié.e.s intermittent.e.s, avec 56% de la masse salariale.

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

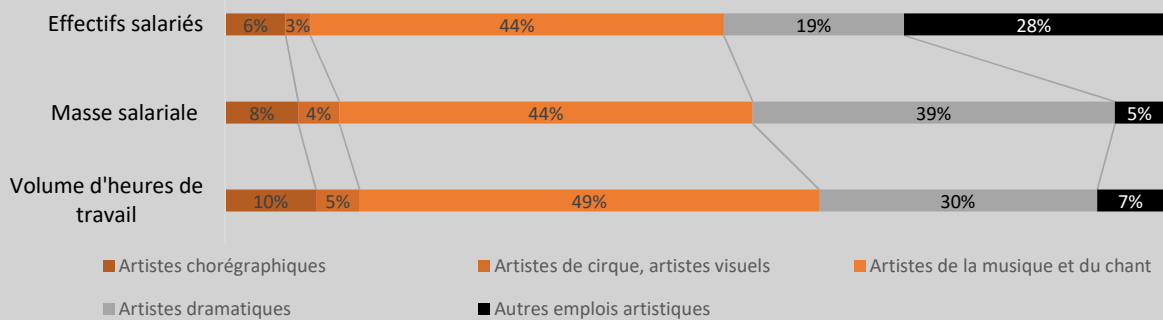
Les intermittent.e.s du spectacle (données 2017)

Répartition par type d'emploi



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

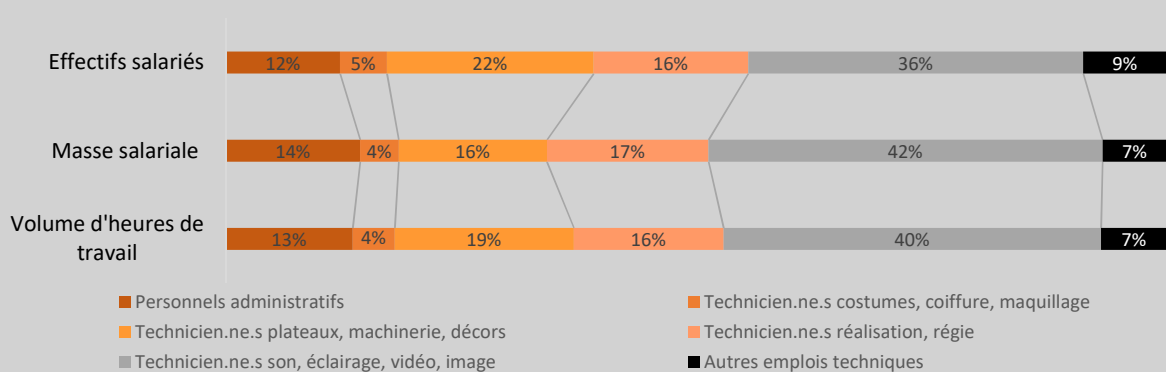
EMPLOIS ARTISTIQUES : répartition par famille d'emploi



Sur ces artistes, 44 % d'artistes de la musique et du chant.
(26,7 % des salarié.e.s intermittent.e.s du spectacle)

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes
Selon l'emploi principal du.de la salarié.e, déterminé en fonction du revenu maximum.

EMPLOIS TECHNIQUES : répartition par famille d'emploi

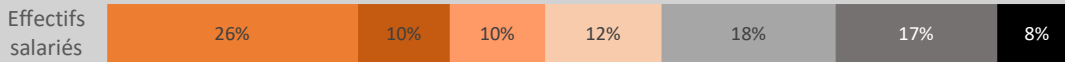
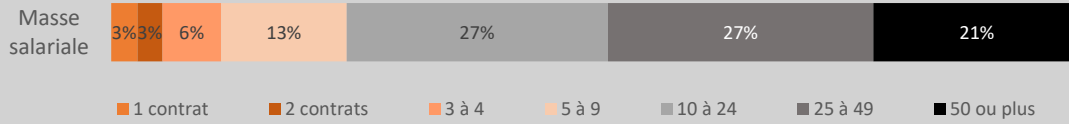


Sur ces technicien.ne.s, 36 % de technicien.ne.s son, éclairage, vidéo et image.
(14 % des salarié.e.s intermittent.e.s du spectacle)

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes
Selon l'emploi principal du.de la salarié.e, déterminé en fonction du revenu maximum.

Les intermittent.e.s du spectacle (données 2017)

Les contrats des intermittent.e.s du spectacle



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Nb : Les multiples contrats peuvent être avec un seul ou plusieurs employeur.euse.s.

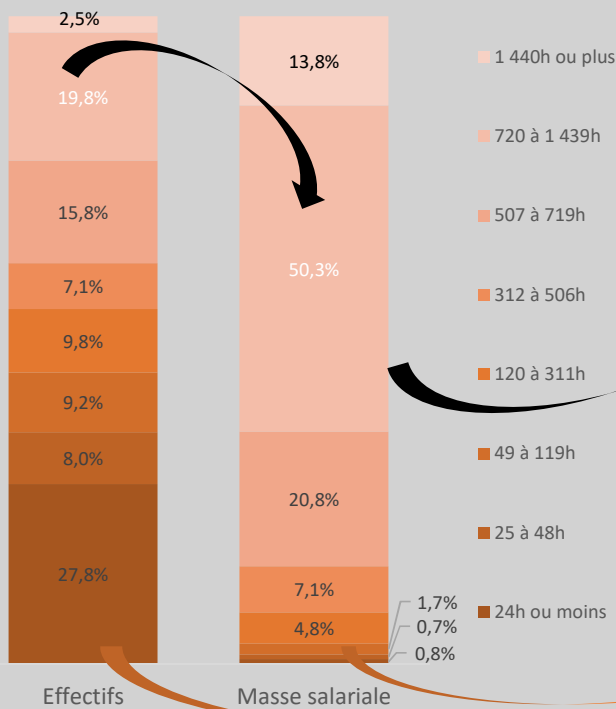
26 % des salarié.e.s intermittent.e.s du spectacle → 1 seul contrat dans l'année → 3 % de la masse salariale

8 % des salarié.e.s intermittent.e.s du spectacle → 50 contrats ou plus dans l'année → 21 % de la masse salariale

Moyenne de 16,2 contrats par salarié.e
(moyenne de 21 chez les technicien.ne.s contre 13,1 chez les artistes)



Les heures travaillées



En 2016, 19,8 % des intermittent.e.s ont travaillé de 720 heures à 1439 heures, ce qui représente la moitié (50,3%) de la masse salariale.

En 2016, 27,8 % des intermittent.e.s ont travaillé 24h ou moins dans l'année, ce qui représente seulement 0,8% de la masse salariale.

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Les employeurs des intermittent.e.s du spectacle (données 2017)

Indicateurs (données 2017)	Employeurs des secteurs professionnels		Employeurs hors secteurs professionnels		Ensemble des employeurs des intermittent.e.s	Evolution sur 1 an (en %)
	(Employeurs dont l'activité principale ou l'objet est le spectacle)		(Employeurs dont l'activité principale ou l'objet n'est pas le spectacle + groupements d'artistes amateur.rice.s bénévoles)			
Nombre d'employeur.euse.s	28 491	26%	79 590	74%	107 981	-2,6
Nombre de salarié.e.s	253 874	93%	70 041	26%	272 469	4,1
Masse salariale (en millions d'euros)	2 286	94%	144	6%	2 430	4,3
Volume d'heures (en milliers)	98 660	91%	9 375	9%	108 036	5,3
Nombre de contrats de travail (en milliers)	3 821	86%	601	14%	4 423	1,9

Moyenne de 28,7 salarié.e.s par an

Représentent 1/4 des employeurs et créent plus 90% de l'activité totale en terme d'heures travaillées ou de masse salariale

-> 65,6 % dans le spectacle vivant

-> 29,5 % dans l'audiovisuel



41% localisés en IDF

82 % des employeurs des secteurs professionnels sont constitués sous statut associatif.*

* Source : CPNEF-SV : tableau de bord statistique, partie emploi - Audiens / OPMQ-SV - données 2016

Moyenne de 4,1 salarié.e.s par an

Représentent les 3/4 des employeurs mais créent moins de 10 % de l'activité totale en terme d'heures travaillées ou de masse salariale

-> 30,6 % d'associations hors champ spectacle

-> 26,3 % de "particuliers employeurs"

-> 10,4 % dans l'hébergement et la restauration

Répartition géographique plus homogène

(17 % en Occitanie, 13,2 % en Auvergne-Rhône-Alpes, 11,9 % en Nouvelle Aquitaine, 10,4 % en IDF...)

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Nb : Certain.ne.s salarié.e.s pouvant, au cours de l'année, avoir des contrats avec plusieurs employeurs, le nombre de salarié.e.s « tous secteurs » est inférieur à la somme du nombre de salarié.e.s dans les secteurs professionnels et du nombre de salarié.e.s « hors secteurs professionnels ». Sur les 272 000 salarié.e.s, 74,3 % ont travaillé exclusivement pour des employeurs des secteurs professionnels en 2017 et 6,8 % exclusivement pour des employeurs hors secteurs professionnels. Les 18,9 % restants ont travaillé pour les deux périmètres. De la même façon, la moyenne de salarié.e.s par employeur n'est pas égale au nombre de salarié.e.s divisé par le nombre d'employeurs car les salarié.e.s peuvent avoir plusieurs employeurs dans les secteurs professionnels ou plusieurs employeurs dans les secteurs hors professionnels.

Champ : Le champ d'analyse est restreint aux employeurs des salarié.e.s intermittent.e.s du spectacle.

Les employeurs relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage dès lors qu'ils emploient, sous contrat à durée déterminée, au moins un.e salarié.e du spectacle au cours de la période considérée (artistes du spectacle, ouvrier.ère.s ou technicien.ne.s concourant au spectacle). Ces employeurs peuvent être classés en deux catégories selon leur activité principale :

- Si le spectacle constitue leur activité principale ou leur objet (exploitation de lieux de spectacles, de parcs de loisirs ou d'attractions ; production de spectacles ; diffusion de spectacles...), ils sont identifiés comme **employeurs des secteurs professionnels du spectacle**.
- Si le spectacle vivant ne constitue ni leur activité principale, ni leur objet, ils sont identifiés comme **employeurs hors secteurs professionnels du spectacle**.

Au sein des employeurs des secteurs professionnels, il est possible de distinguer, selon l'activité de l'établissement dans la Nomenclature d'activité française (Naf 2008) :

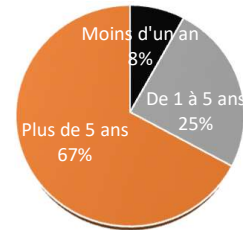
- les employeurs relevant du **champ spectacle** parmi lesquels les employeurs dont l'activité relève du champ de l'audiovisuel et ceux relevant du champ du spectacle vivant ;
- les employeurs « hors champ spectacle ».

Zoom sur les entreprises du spectacle vivant (données 2016)

Ancienneté

La majorité des entreprises du spectacle vivant ont plus de 5 ans d'existence (67%).

Entre 2015 et 2016, un taux de turn-over de 11%



Salarié.e.s et contrats

-> **Globalement, les entreprises du spectacle vivant sont de petite taille** : 43 % relevant du secteur ont déclaré 5 salarié.e.s au plus, tous types de contrats de travail confondus (16 % n'en déclare qu'un seul).

-> 94 % des entreprises du secteur emploient moins de 11 salarié.e.s permanent.e.s (CDI/CDD)

-> 53 % n'emploient aucun.ne salarié.e permanent.e (uniquement des CDDU).

-> Le nombre moyen de salarié.e.s est de 21 par employeur, mais les disparités de situation sont importantes entre les grosses entreprises qui emploient le plus de salarié.e.s et les plus petites, dont les compagnies et ensembles musicaux.

Types d'entreprises

82 % des entreprises du spectacle vivant sont constituées sous statut associatif.

- Plusieurs milliers de compagnies, d'ensembles musicaux ou vocaux, de salles de spectacles et de concert
- Plusieurs centaines de producteur.rice.s, diffuseur.euse.s ou tourneur.euse.s sans lieux fixes, festivals, entrepreneur.euse.s de bals...
- Environ 900 prestataires de services techniques du spectacle et de l'événementiel
- 150 cabarets / music-halls
- 150 théâtres de ville
- 97 scènes de musiques actuelles
- 71 scènes nationales
- 38 centres dramatiques nationaux et régionaux
- 28 orchestres nationaux ou régionaux
- 19 centres chorégraphiques nationaux
- 17 zéniths
- 15 opéras
- 13 centres nationaux des arts de rue
- 12 pôles nationaux des arts du cirque
- 6 centres nationaux de création musicale
- 5 théâtres nationaux

Les autres employeur.euse.s du spectacle vivant

En 2016, on comptabilisait également 82 764 employeurs hors secteurs professionnels du spectacle.

En effet, parallèlement au secteur du spectacle vivant, des employeurs qui ressortent d'autres champs professionnels peuvent produire des spectacles à titre non principal, qu'il s'agisse :

- d'entreprises, tels les parcs de loisirs, casinos, cafés hôtels restaurants, discothèques, MJC, entreprises ou structures diverses...
- des particulier.ère.s.

Dans ce cas, ils utilisent les services du **Guso** pour effectuer leurs déclarations sociales.

Zoom sur les salarié.e.s du spectacle vivant (données 2016)

Employeurs

Environ 90% des salarié.e.s du spectacle vivant (tous contrats confondus) ont été employé.e.s par des entreprises du secteur.

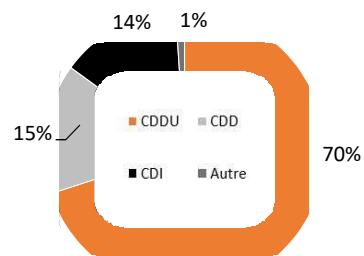
Environ 30% des salarié.e.s du spectacle vivant (tous contrats confondus) ont été employé.e.s par des entreprises **hors** secteur.

Nb : Salarié.e.s du spectacle vivant = Professionnel.le.s ayant travaillé au moins une heure au cours de l'année, quelle que soit la nature de leur contrat de travail (CDI, CDD, CDDU). La somme des parts est supérieure à 100% car les personnes peuvent travailler dans ces deux types d'entreprises.

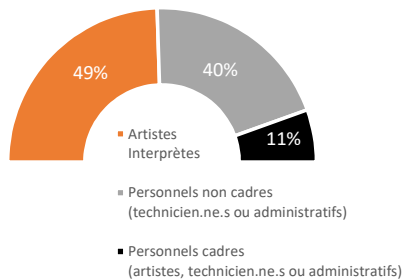
Les contrats

Le nombre de salarié.e.s a augmenté quant à lui de **+38 %** depuis 2000, tous types de contrats de travail confondus.

Types de contrats : 70% de CDDU, 15% de CDD et 14% de CDI



Les métiers et statuts



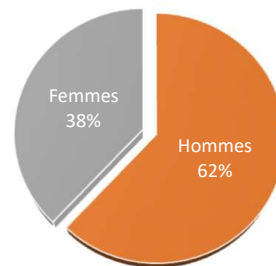
Ces salarié.e.s exercent plus de 200 métiers différents sous différents statuts.

Mais près de la moitié en tant qu'artistes interprètes.

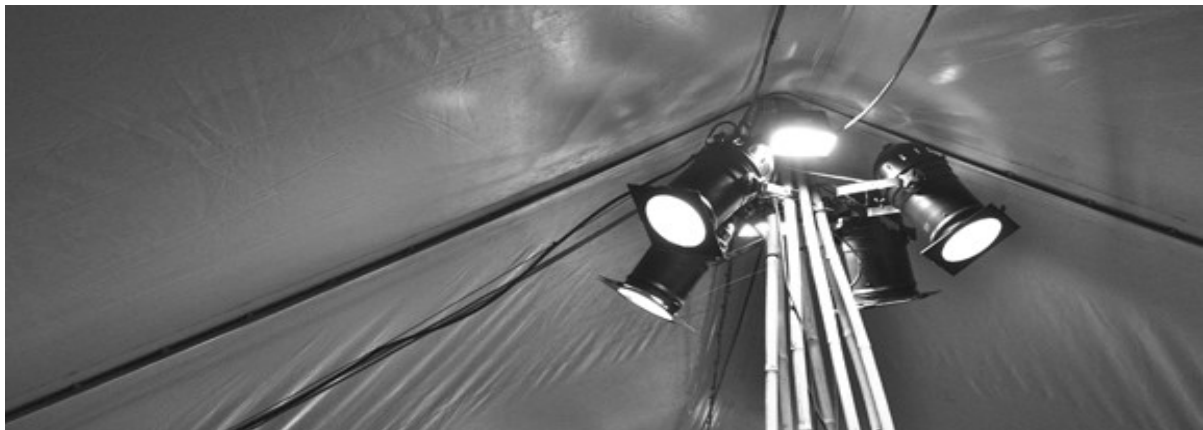
Les salarié.e.s

La moitié ont moins de 38 ans

Majoritairement des hommes



Source : CPNEF-SV : tableau de bord statistique, partie emploi - Audiens / OPMQ-SV - données 2016



↳ Contacts

Opale/CRDLA Culture
45, rue des Cinq Diamants
75013 Paris
01 45 65 2000

www.opale.asso.fr
opale@opale.asso.fr

Sources :
Pôle emploi
CPNEF-SV

Synthèse/photographies :
Priscilla MARTIN

Depuis 30 ans, Opale observe, valorise et outille les associations artistiques et culturelles par des travaux d'études, des publications et des mises en réseau.

Depuis 2004, elle porte une mission d'animation et de ressources (CRDLA Culture) dans le cadre d'un dispositif de soutien à l'emploi associatif, le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) dont ont déjà bénéficié plus de 7 100 associations culturelles et artistiques.

La mission CRDLA est copilotée par deux regroupements culturels :

- l'Union fédérale d'intervention des structures culturelles (Ufisc)
- la Coordination des fédérations et associations de culture et de communication (Cofac).

Retrouvez tous les outils
d'Opale/Centre de Ressources Culture pour le DLA sur :
www.opale.asso.fr

AVEC LE SOUTIEN DE



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020